

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

PROCES-VERBAL

L'an deux mille quinze, le trente juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt quatre juin deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, M. Pierre L'HOSTIS, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, Mme Nadine BIHAN, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, M. Jean Luc BLEUNVEN, Mme Maryvonne GUILLERMOU, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Hélène TONARD.

Absents : M. Jean François ARZUR, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE et Mme Marie Thérèse RONVEL et qui ont donné, respectivement, procuration à M. Marcel LE FLOC'H, Mme Sylvie RICHOUX, M. Fabien GUIZIOU et Mme Maryvonne GUILLERMOU.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

La séance est ouverte à 20 heures 35.

Informations diverses

Les travaux de restauration du clocher de la chapelle de Locmaria démarreront la semaine prochaine et devraient s'achever avant avril 2016.

Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision du 14 avril 2015 portant exercice du droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien situé à Penhoat - Rectificatif

Le droit de préemption urbain est exercé sur la déclaration d'intention d'aliéner n° 2015-07 pour le bien appartenant à Monsieur LAMOUR Yvon et à son co-indivisaire Monsieur LAMOUR Jacques, parcelle cadastrée section YE 30 de 3 840 m² au prix de 9 600 €.

Décision du 28 avril 2015 : avenants aux marchés de travaux de construction d'un équipement culturel et aménagement de la place du Champ de Foire

- Avenant n° 3 au lot n° 7 Serrurerie métal bardage composite avec l'entreprise Laurent, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres le 22 avril 2015, pour la réalisation de travaux modificatifs d'un montant de 1 489,80 € HT ;
- Avenant n° 3 au lot n° 12 Carrelage Faïence avec l'entreprise Salaûn, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres le 22 avril 2015, pour la réalisation de travaux modificatifs d'un montant négatif de – 377,20 € HT ;
- Avenant n° 2 au lot n° 15 Electricité avec l'entreprise Saitel, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres le 22 avril 2015, pour la réalisation de travaux modificatifs d'un montant de 4 797,06 € HT ;
- Avenant n° 4 au lot n° 1 VRD avec l'entreprise Eurovia pour la réalisation de travaux modificatifs d'un montant négatif de – 9 852,20 € HT ;
- Avenant n° 3 au lot n° 8 Menuiseries intérieures avec l'entreprise Jourt pour la réalisation de travaux modificatifs d'un montant négatif de – 1 189,12 € HT ;
- Avenant n° 1 au lot n° 13 Peinture avec l'entreprise Décors et techniques pour la réalisation de travaux modificatifs d'un montant négatif de – 1 384,02 € HT ;
- Avenant n° 1 au lot n° 18 Gradins avec l'entreprise Master Industries pour la réalisation de travaux modificatifs d'un montant de 2 750,00 € HT ;
- Avenant n° 2 au lot n° 14 Chauffage-Ventilation avec l'entreprise Technichauffage pour la réalisation de travaux modificatifs d'un montant de 861,23 € HT

Décision du 29 mai 2015 : attribution des marchés de travaux de restauration du clocher de la chapelle de Locmaria

Lot	Entreprise retenue	Montant HT	Prestations retenues
Lot 1 – Maçonnerie	ART	249 708,72 €	avec options et variante
Lot 2 – Charpente	Ateliers DLB	16 975,00 €	base
Lot 3 – Couverture	Sté Union des Ouvriers Couvreur	30 182,82 €	avec option n° 3
Lot 4 – Cloches paratonnerre	BODET	5 923,00 €	avec options n° 5 et 6

Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2015 est approuvé à l'unanimité avec les rectifications et précisions suivantes : approbation du budget eau à l'unanimité et du budget enfance-jeunesse à l'unanimité moins 7 abstentions ; ajout d'un tableau de ratios financiers présenté par Madame la responsable du Centre des finances publiques ; abstention des élus du groupe « Vivre Plabennec » sur la modification du tableau des effectifs compte tenu de l'absence de mutualisation au niveau de la Communauté de Communes.

Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Conformément à l'article 36 du règlement intérieur du Conseil municipal, le Maire propose de modifier celui-ci comme suit :

- Article 8 – Fonctionnement des commissions municipales
Modification du 6^{ème} paragraphe : « La commission se réunit sur convocation du Maire ou du vice-président. Il est toutefois tenu de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres. La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller sous forme dématérialisée à l'adresse électronique de son choix 5 jours avant la tenue de la réunion ».
- Article 29 – Procès-verbaux
Suppression du 3^{ème} paragraphe
Le groupe Vivre Plabennec est opposé à la suppression de l'enregistrement et du compte-rendu intégral des débats. Mme le Maire précise que cela n'est pas une obligation règlementaire et que cela est superflu.

Le Conseil Municipal,
A la majorité absolue (7 contre – Groupe Vivre Plabennec),
Valide les modifications ci-dessus du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Subventions 2015 aux associations

Les Adjoints référents présentent les subventions que les commissions thématiques concernées et la commission finances proposent d'attribuer au titre de l'exercice 2015, dont les détails figurent dans les compte-rendus des commissions transmis à tous les conseillers :

ECOLES / ENFANCE / JEUNESSE	
Les Fripouilles	Animation : 192,85 € Adhérents : 45 x 7,35 €
Arbre de Noël écoles primaires	2,76 €/ élève
Arbre de Noël IME	154,00 €
Activité avec intervenant –Ecole primaire	3,10 €/élève (demandes présentés en décembre N-1 pour un versement en année N)
Voyage collège	25,00 € / élève plabennecois (une seule fois par élève sur la scolarité en collège)
SPORTS	
Associations plabennecoises	
Association Sportive CAT (APSA – ESAT)	301,50 €
Association Sportive collège Saint Joseph	785,00 €
Association Sportive collège Nelson Mandela	785,00 €
Association Sportive école du Lac	620,00 €
Association Sportive école Sainte Anne	620,00 €
Abers Muscu	187,00 €
Apt'o Sport	143,00 € + except. 500,00 €
Badminton	650,00 €
Club cyclotouriste	300,00 €
Club de pétanque	493,00 €
Dojo	1 128,00 €
Gel'Anim	1 070,00 €
Gym Loisirs	157,00 €
Karaté Do Club	700,00 €
La Joie de Courir	1 474,00 €
Oxygène et Découverte	545,00 €
Patin Club	1 334,00 €
Plabennec Basket Club	1 411,00 €
Pongiste Club	518,00 €
Rugby Club Plabennec	2 323,00 € + déplac. 11 820,00 € + except. 2 000,00 €

Stade Plabennecois Football	5 164,00 € + déplac. 24 314,00 €
Stade Plabennecois Handball	4 230,00 € + achat colle 1 000,00 € + déplac. 4 611,00 €
Stade Plabennecois Volleyball	81,00 €
Tennis Club	1 570,00 €
Vélo Sport Plabennecois	879,00 € + courses div. 1 400,00 € + manifest. div. 1 000,00 €
Associations extérieures	
Handisport Adapté, Brest	22,00 €
Guipavas BMX	147,00 €
GRS Kernilis	14,70 €
CULTURE / PATRIMOINE	
Associations plabennecoises	
Bagad Bro an Aberiou	1 000,00 €
Chorale du Menhir	500,00 €
Chorale War Araog Atao et Marins des Abers	500,00 €
Club de Dessin et Peinture	2 500,00 €
Fil en trop... pique	100,00 €
Kroaz Hent – Classe de Musique	
Les cordes associées	100,00 €
Pump Up The Volume	1 500,00 €
Vis ta Mine	1 600,00 €
Associations extérieures	
Piste des Légendes	600,00 €
Jazz Pulsion	1 000,00 €
Arz Er Chapeliou Bro Leon	1 000,00 €
Evènements intercommunaux	
Arts de la Rue	
Tréteaux Chantants	
Théâtre à Tout Age	
SOCIAL	
Associations plabennecoises	
Entraide pour la Vie	1 000,00 €
Ob'Breizh	100,00 €
UNC – UNC/AFN	621,00 €
Surd'Iroise	107,00 €
Les Traits d'Union de l'EHPAD	100,00 €
Associations extérieures	
Alcool Assistance, Plouvien	54,00 €
Secours Catholique, Quimper	400,00 €
Secours Populaire, Brest	104,00 €
Emergence, Brest	54,00 €
Solidarité paysans, Quimper	54,00 €
Officiers Mariniers en retraite	800,00 €
CLCV	100,00 €
FAVEC, Brest	100,00 €
TV Résidences, Brest	100,00 €
ENVIRONNEMENT / DIVERS	
Associations Plabennecoises	
Abers Nature	235,00 €
Avalou Plabenneg	345,00 €
Les Jardins Partagés	220,00 €
Cuma de Kerlin	102,00 €
Associations extérieures	
AAPPMA	100,00 €
L'Arche de Noé	100,00 €
	+ convention : 500,00 €

Paul TANNE est en désaccord avec la réduction appliquée pour les adhérents des associations non domiciliés à Plabennec. Bruno PERROT rappelle que les associations peuvent solliciter pour les adhérents concernés une subvention auprès de leurs Communes de domicile.

Jean-Luc BLEUNVEN regrette la non prise en compte du rôle de l'Office municipal des sports (OMS) sur ce sujet par la municipalité. Mme le Maire indique que la méthode de calcul des subventions a déjà été abordée avec l'OMS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 abstentions), valide le montant des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2015.

Tarifs des services périscolaires, extrascolaires, animation jeunesse et activités sportives

Les commissions enfance-jeunesse et finances, respectivement réunies les 11 et 17 juin 2015, proposent de modifier les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2015. Isabelle LE HEUTRE en fait une présentation au conseil municipal.

Restauration scolaire :

Augmentation de 1 % et structure des tarifs inchangée

Maternelle	3,46 €
Elémentaire	3,62 €
Réduit (à partir du 2 ^{ème} enfant)	3,33 €
Réduit (à partir du 3 ^{ème} enfant)	3,11 €
Non inscrit	4,66 €

Accueil périscolaire (garderie)

Accueil dorénavant déclaré à la DDCCS

Tarif normal inchangé

Création d'un tarif non inscrit afin d'inciter les familles à réserver et ainsi prévoir au mieux l'encadrement nécessaire

JOURS	Horaires	Tarif normal	Tarif non inscrit
ACCUEIL DU MATIN (L, Ma, Me, J et V)	De 7 h 15 à 7 h 45	1,00 €	2,00 €
	De 7 h 45 à 8 h 30	1,00 €	2,00 €
ACCUEIL DU « MIDI » (Mercredi)	De 12 h 30 à 13 h 00	1,00 €	2,00 €
	De 13 h 00 à 13 h 30	1,00 €	2,00 €
ACCUEIL DU SOIR (Mardi)	De 15 h 30 à 16 h 00	1,00 €	2,00 €
	De 16 h 00 à 16 h 30	1,00 €	2,00 €
ACCUEIL DU « SOIR » (L, Ma, J et V)	De 16 h 30 à 17 h 15	1,95 €* 	3,90 €*
	De 17 h 15 à 17 h 45	1,00 €	2,00 €
	De 17 h 45 à 18 h 15	1,00 €	2,00 €
	De 18 h 15 à 19 h 00	1,00 €	2,00 €

Réduction de 10% par enfant à partir du 3^{ème} enfant

*Le goûter est compris dans le prix

Accueil de Loisirs

Isabelle LE HEUTRE indique au conseil municipal que les objectifs de fréquentation qui avaient été fixés à l'ouverture de l'actuel accueil de loisirs par l'ancienne municipalité ne sont pas atteints. Certaines familles ne fréquentent pas l'accueil de loisirs, particulièrement celles concernées par les deux dernières tranches de quotient familial.

La Commission propose le regroupement de ces deux tranches et une revalorisation de 1 % de l'ensemble des tarifs suivants.

Quotient familial	Journée entière avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Sortie
de 0 € à 399 €	3,08 €	1,54 €	3,08 €	3,59 €
de 400 € à 599 €	6,16 €	3,59 €	6,16 €	3,59 €
de 600 € à 799 €	10,25 €	6,16 €	9,74 €	3,59 €
de 800 € à 999 €	13,33 €	7,17 €	10,76 €	3,59 €
de 1 000 € à 1 199 €	14,34 €	7,17 €	10,76 €	3,59 €
de 1 200 € et +	15,37 €	8,20 €	11,79 €	3,59 €
Quotient familial non communiqué	15,37€	8,20 €	11,79 €	3,59 €
Tarifs non-inscrits	16,92€	9,22€	12,82€	3,59€
Tarifs hors Plabennec et communes conventionnées	21,90€	11,72€	16,56€	3,59€

Animation jeunesse

Augmentation de 1 % et structure des tarifs inchangée

Après-midi	4,29 €
Après-midi avec sortie	8,58 €
Soirée sans repas (20h30 - 22h30)	2,02 €
Soirée avec repas (18h30 - 22h30)	4,29 €
Soirée extra avec intervenant	8,58 €

Activités sportives

Bruno PERROT présente la proposition de création de tarifs pour les activités suivantes encadrées par l'éducateur sportif communal

Multisports (vacances scolaires)	4,29 € / séance
Développement sport	50 € / année scolaire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus proposés pour l'animation jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2015.

Les élus du groupe Vivre Plabennec regrettent l'absence de tarifs différenciés pour les activités sportives et sont défavorables aux augmentations proposées pour les tarifs des services périscolaires et extrascolaires.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue (7 contre – Groupe Vivre Plabennec), valide les tarifs ci-dessus des services Restauration scolaire, Accueil périscolaire, Accueil de Loisirs et Activités sportives à compter du 1^{er} septembre 2015.

Règlements intérieurs des services périscolaires et extrascolaires

Après examen par la Commission Enfance-jeunesse le 11 juin 2015, il est proposé au Conseil Municipal l'approbation du règlement intérieur des services périscolaires (restauration et garderie) et de l'accueil de loisirs.

Isabelle LE HEUTRE et Madame le Maire soulignent que les règlements intègrent dorénavant l'obligation pour les familles de réserver pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs afin de permettre aux services de prévoir et d'ajuster le personnel d'encadrement nécessaire pour respecter les taux d'encadrement et d'assurer un accueil de qualité aux enfants.

Hélène TONARD indique que les élus du groupe Vivre Plabennec sont défavorables à ces règlements car les familles ont été informées trop tardivement et les délais de réservation leur paraissent trop longs pour que les familles puissent s'organiser. De plus, il est l'article relatif à l'accueil spécifique leur paraît trop restrictif vis-à-vis d'enfants porteurs de handicap.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue (7 contre – Groupe Vivre Plabennec), valide le règlement intérieur des services périscolaires et de l'accueil de loisirs ci-annexés.

Tarifications complémentaires de l'espace culturel du Champ de Foire

Après examen par la commission culture et patrimoine le 16 juin 2015 et par la commission finances le 17 juin 2015, il est proposé au Conseil Municipal de compléter la tarification pour l'espace culturel du Champ de Foire à compter du 1^{er} septembre 2015 :

Tarifs boissons et divers servis à l'occasion de spectacles

- Eau (50 cl), café, thé : 1,00 €
- Autres boissons non alcoolisées : 1,50 €
- Vin (verre) : 1,50 €
- Bière, cidre : 2,00 €
- Barres chocolatées, gâteaux : 1,00 €

Caution pour mise à disposition gratuite de boucle magnétique pour personne malentendante : 200 €

A une observation de Jean-Luc BLEUNVEN, Mme le Maire précise que l'association Surd'Iroise ne s'est pas opposée à la création d'une caution pour les boucles magnétiques. Simone BIHAN aurait jugé plus judicieux de déléguer aux associations communales la tenue du bar.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 abstentions), valide les tarifs complémentaires pour l'espace culturel du Champ de Foire à compter du 1^{er} septembre 2015.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la construction de la salle culturelle

Pierre L'HOSTIS rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre de la construction de la salle culturelle a été attribué au groupement Mostini et Mostini, architectes (mandataires du groupement), EGIS, Lanctuit, Hernot/Acepp, pour une rémunération globale provisoire de 535 913,08 € HT.

Ce marché a déjà fait l'objet de deux avenants ayant été soumis à la Commission d'Appel d'Offres les 10 décembre 2012 et 10 février 2014.

Un 3^{ème} avenant au marché a été sollicité par le maître d'œuvre pour la réalisation d'une prestation complémentaire engendrée par la « création d'un mur d'enceinte de la cour », entre les salles Malmanche et Bouguen. La rémunération supplémentaire sollicitée s'élève à 3 800 € HT, représentant une augmentation de 12,09 % cumulée avec les avenants 1 et 2 et portant le montant total du marché de maîtrise d'œuvre à 600 704,76 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres a émis le 22 avril 2015 un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre de la construction de la salle culturelle pour un montant de 3 800 € HT.

Pierre L'HOSTIS indique qu'à ce jour, le montant total des dépenses prévisionnelles de cette opération s'élève à 6 546 562, 64 € TTC. Il faudra y ajouter le coût du remplacement d'une porte coupe-feu suite à une mésentente entre la maîtrise d'œuvre, le bureau de contrôle technique et les services de sécurité et d'incendie.

Avenant n° 1 à la convention entre le Service d'Incendie et de Secours et la Commune de Plabennec pour la construction du nouveau Centre de Secours

Par délibération du 25 septembre 2013, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention entre la Commune et le Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS), afin de définir les modalités financières de la construction d'un nouveau Centre de Secours.

Après examen par la commission finances le 17 juin 2015, il est proposé au Conseil municipal la passation de l'avenant à cette convention pour prendre en compte la suppression du préfinancement par la Communauté de Communes de la subvention du Département et l'intégration de travaux d'aménagement de la voirie d'accès.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n° 1 à la convention entre le SDIS et la Commune pour la construction du nouveau Centre de Secours.

Demandes de subventions pour investissements communaux

Travaux et équipements au complexe sportif de Kervéguen

La participation financière de la Fédération Française de Football peut être sollicitée dans le cadre de l'appel à projets « Horizon Bleu 2016 » :

Objet	Dépense	Taux	Subvention sollicitée
Eclairage de terrain	45 895,20 €	25 %	11 473,80 €
Clôtures	42 643,30 €	forfait	5 000,00 €
Réaménagement vestiaires	8 964,59 €	20 %	1 792,92 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour les travaux et équipements au complexe sportif de Kervéguen.

Réalisation de trottoirs rues de Kerséné et Pierre Jestin

Une participation financière peut être sollicitée auprès du Conseil départemental du Finistère au titre de la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière. Les liaisons piétonnes et les aménagements de sécurité aux abords des établissements publics sont éligibles à ce fonds. Il est proposé de solliciter un financement pour la réalisation de trottoirs rues de Kerséné et Pierre Jestin, aux abords de la Mairie, de la Poste et du Monument aux morts. Le montant estimé de la dépense s'élève à 32 809,32 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Finistère pour la réalisation de trottoirs, rues de Kerséné et Pierre Jestin.

Echange Commune/Société Cardinalimmo

Après examen par la commission urbanisme, logement, agriculture, intercommunalité, environnement, développement durable le 16 juin 2015, il est proposé d'approuver un échange foncier entre la Commune et la société Cardinalimmo, propriétaire du magasin Intermarché, conformément aux évaluations financières du service des Domaines en date du 12 mars 2015 :

- Cession par la Commune d'une partie de la parcelle cadastrée ZO 148 pour une contenance de 681 m² au prix de 10 215 €
- Cession par la société Cardinalimmo d'une partie de la parcelle cadastrée ZO 157 pour une contenance de 301 m² au prix de 4 515 €, avec versement à la Commune d'une soulte de 5 700 €.

Mme le Maire précise que le terrain est acquis par la Commune pour l'implantation d'un poste de relevage des eaux usées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'échange foncier désigné ci-dessus.

Désignation d'un suppléant à la commission départementale d'aménagement commercial

Le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 a apporté des dispositions modificatives en matière d'urbanisme et d'aménagement commercial.

La commission départementale d'aménagement commercial est obligatoirement consultée pour les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale supérieure à 1 000 m², et de manière optionnelle pour les projets dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m².

Le nouvel article L.752-2 du code du commerce modifie la composition de la commission, qui comprend désormais 11 membres, dont le Maire de la Commune d'implantation ou son représentant. Désormais, la suppléance du Maire doit être prévue par le Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Fabien GUIZIOU en tant que suppléant à la commission départementale d'aménagement commercial.

Abattements et exonérations facultatifs de fiscalité

Conformément à l'article 1639 A du Code général des impôts, le Conseil municipal a la possibilité de modifier les conditions de certains abattements ou exonérations applicables en matière de fiscalité directe locale. Pour une application à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante, la délibération du Conseil municipal doit être antérieure au 1^{er} octobre.

La commission finances, réunie le 17 juin 2015, propose de supprimer pour l'ensemble des immeubles d'habitation l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements (article 1383 du Code général des impôts). Marcel LE FLOCH indique que le gain pour le budget communal, estimé à 35 000 € en année pleine, permettra de compenser partiellement la perte de recettes engendrée par la baisse de ses dotations décidée par l'Etat.

A la question de Jean-Luc BLEUNVEN, Madame le Maire répond que la réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement est prévue, que nos bases de fiscalité sont relativement faibles et que les demandes de terrains à Plabennec étant importantes, il ne faut pas craindre une désaffectation de candidats à la construction.

Jean-Luc BLEUNVEN regrette un choix de taxer les jeunes ménages qui ne bénéficieront plus de l'exonération de taxe foncière pour les constructions nouvelles. Mme le Maire dit que ce ne sont pas forcément des jeunes ménages qui construisent, et que ce choix est assumé pour éviter de taxer plus fortement l'ensemble des contribuables actuels.

La commission finances propose par ailleurs de maintenir les autres abattements et exonérations de fiscalité directe locale actuellement en vigueur sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue (7 contre – Groupe Vivre Plabennec), décide de supprimer pour l'ensemble des immeubles d'habitation l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements et de maintenir les autres abattements et exonérations de fiscalité directe locale actuellement en vigueur sur le territoire communal.

Convention d'échange de données géographiques avec la Communauté de Communes du Pays des Abers

Les Collectivités du Pays de Brest se sont engagées dans une démarche d'harmonisation et de diffusion des données géographiques à l'échelle du territoire, sous la coordination du pôle métropolitain du Pays de Brest.

Après examen par la commission urbanisme, logement, agriculture, intercommunalité, environnement, développement durable le 16 juin 2015, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet ci-annexé de convention avec la Communauté de Communes du Pays des Abers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'échange de données géographiques avec la CCPA.

Modification du tableau des effectifs

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs du personnel, conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale, pour permettre :

- de modifier le temps de travail d'un agent au service de restauration scolaire (adjoint technique 2^{ème} classe) : temps complet au lieu de 30/35^{ème}
- de pérenniser un emploi aux services techniques (adjoint technique 2^{ème} classe) et huit emplois aux services péri et extrascolaires (adjoints d'animation 2^{ème} classe).

Après présentation à la commission finances le 17 juin 2015 et avis favorable du comité technique le 23 juin 2015, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2015 ci-annexé.

Mme le Maire précise que ces modifications ont pour objectif de conforter la qualité du service public communal et de régulariser certaines situations administratives. Le choix a été fait de renforcer l'équipe de la cuisine pour permettre la réalisation en régie des repas du mercredi et des vacances scolaires. Surtout, sur 40 agents employés dans les services péri et extrascolaires, seuls 11 sont actuellement titulaires. De plus, la chambre régionale des comptes avait relevé des anomalies statutaires dans son rapport en 2014. De nombreux contrats de travail arrivant à échéance en septembre prochain, il est prévu de statuariser plusieurs d'entre eux. Le coût supplémentaire induit par ces modifications a été prévu au budget 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2015.

Règlements intérieur, hygiène et sécurité et de formation des services municipaux

Après présentation à la commission finances le 17 juin 2015 et avis favorables unanimes du comité technique les 3 avril et 23 juin 2015 et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail le 23 juin 2015, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur, le règlement hygiène et sécurité et le règlement de formation des services municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur, le règlement hygiène et sécurité et le règlement de formation des services municipaux.

Admissions en non-valeur

Après examen par la commission finances du 17 juin 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables suivantes :

BUDGET	EXERCICE	MONTANT
Commune	2011/2014	984,17 €
Eau	2009/2014	2318,70 €
Assainissement	2011/2014	1579,87 €
Enfance/Jeunesse	2013/2014	36,73 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les admissions en non-valeur proposées ci-dessus.

Informations diverses

Concernant l'enquête relative au projet de la société Danisco à La Forêt-Landerneau (transformation des algues), Madame le Maire informe le conseil des conclusions favorables du commissaire-enquêteur avec quelques observations. Le dossier est consultable en mairie.

Bruno PERROT indique qu'une étude de faisabilité a été confiée à un bureau d'études pour la réalisation d'un terrain de football synthétique. Quand celle-ci sera remise, l'étude sera présentée en Commission municipale. Les possibilités de subventions seront bien entendu étudiées.

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le 15 septembre 2015.

La séance est levée à 22 heures 20.